

*Je m'inscris  
en 1<sup>ère</sup>  
secondaire*

Dans ce livret, tes parents et toi trouverez toutes les informations utiles sur l'Institut Saint-Louis à Bruxelles, ainsi que sur la procédure d'inscription.

---

# L'INSTITUT SAINT-LOUIS

---

Enseignement secondaire général

## *Une journée à l'Institut Saint-Louis*

Si je suis inscrit.e à Saint-Louis, voici comment se dérouleront mes journées :

- J'arriverai avant 8h20 à l'école
- Je me rendrai seul en classe avant la sonnerie
- J'aurai 3h de cours avant la récréation du matin (20 min)
- J'aurai 2h de cours avant le repas de midi

Durant le temps de midi, je pourrai :

- Aller au réfectoire et manger mon repas ou sortir de l'école si mes parents m'y autorisent
- Jouer au basket ou au mini-foot dans la cour
- Aller au CEDOC (Centre de documentation) pour travailler ou consulter des documents
- Participer à un cours de remédiation

J'aurai 2h de cours l'après-midi.

Après les cours à 15h40, je pourrai :

- Rentrer chez moi
- Rester au CEDOC

Le mercredi, je terminerai soit à 12h05, soit à 12h55.

---

# L'INSTITUT SAINT-LOUIS

---

Enseignement secondaire général

## *Mes cours à l'Institut Saint-Louis*

À l'école secondaire, j'ai une titulaire (parfois deux) mais contrairement à l'école primaire, il elle ne me donne qu'un seul cours (parfois deux). Les autres professeurs viennent chacun, à tour de rôle, donner leurs cours dans ma classe selon un horaire fixé pour toute l'année scolaire. Pour certains cours, comme les cours d'éducation technologique et artistique ou les cours d'éducation physique et sportive, je ne suis pas dans mon local habituel.

En 1<sup>ère</sup> année, ma grille horaire est composée de :

- 6h de français
- 5h de mathématiques
- 4h de néerlandais
- 4h d'étude du milieu (en néerlandais si j'ai choisi l'immersion)
- 3h d'éducation physique et sportive
- 3h de sciences (en néerlandais si j'ai choisi l'immersion)
- 2h de religion catholique
- 1h d'éducation artistique
- 1h d'éducation par la technologie
- 3h d'activités complémentaires en latin
- 1h supplémentaire de néerlandais si j'ai choisi l'immersion

En 2<sup>ème</sup> année, il y a quelques changements :

- 5h de français au lieu de 6h
- 5h de mathématiques au lieu de 4h + 1h
- 1h d'éducation musicale au lieu d'1h d'éducation artistique
- 2h d'activités complémentaires en latin au lieu de 3h
- 2h d'activités complémentaires au choix
- Si j'ai eu des difficultés en 1<sup>ère</sup>, 2h de renforcement au lieu des 2h d'activités complémentaires

---

# L'INSTITUT SAINT-LOUIS

---

Enseignement secondaire général

## *L'immersion en néerlandais*

Si l'immersion t'intéresse, va voir la vidéo sur notre site internet !

<https://saint-louis.be/limmersion-linguistique/>

Tu trouveras également toutes les informations nécessaires ci-dessous.

### De quoi s'agit-il ?

Nous organisons un programme d'immersion en néerlandais. Il s'agit, pour les élèves qui en auraient fait le choix préalablement, d'un projet d'enseignement **en néerlandais de certains cours de la formation commune.**

### L'offre d'enseignement

**En 1<sup>re</sup> et en 2<sup>e</sup> secondaires, les cours donnés en néerlandais sont :**

le cours d'étude du milieu (4h) le  
cours de sciences (3h)

**En 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, l'enseignement en immersion concerne :**

le cours de sciences (3h ou 5h selon l'option de l'élève) le cours  
de géographie (2h)  
le cours d'histoire (2h, si l'élève n'a que 3h de sciences)

**En 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>, les élèves suivent en néerlandais :**

le cours de mathématiques (4h, 6h ou 8h)  
le cours de formation géographique et sociale (2h)

Le cours de néerlandais est adapté pour les élèves qui sont en immersion.

### La méthode

On parle d'immersion tardive car les élèves commencent tous en 1<sup>re</sup> secondaire. La méthode utilisée s'appelle EMILE, ce qui signifie : **Enseignement de Matière par l'Intégration d'une Langue Etrangère.**

Il ne s'agit donc pas de cours de néerlandais supplémentaires mais bien de **matières enseignées en néerlandais (sciences, EDM, géographie, ...).**

Les professeurs tiennent compte du fait que les élèves débutants ne parlent pas le néerlandais en commençant le projet. Ils adaptent leur vocabulaire, parlent plus lentement et s'assurent continuellement de la bonne compréhension du cours par leurs élèves.

Progressivement, le niveau de langue augmente car **un des objectifs est d'étudier la même matière que pour le cours donné en français.**

---

# L'INSTITUT SAINT-LOUIS

---

Enseignement secondaire général

## *Et après la 2<sup>ème</sup> année ?*

L'Institut Saint-Louis offre un enseignement général de transition.

En 3<sup>ème</sup> année, en plus des cours de formation commune, je devrai faire un choix d'option :

- Option latin
- Option sciences économiques
- Option sciences sociales
- Ces options sont organisées en 2 filières : la filière linguistique et la filière scientifique

En 5<sup>ème</sup> année, je devrai à nouveau choisir, cette fois parmi les 5 filières :

- Latin
- Sciences économiques
- Sciences humaines
- Langues modernes
- Sciences

Si j'ai choisi de faire mon parcours en immersion néerlandaise, toutes ces options et filières me seront proposées en version « immersion ».

---

# L'INSTITUT SAINT-LOUIS

---

## *Institut Saint-Louis : Une tradition éducative au service de la jeunesse*

### **Un héritage riche et une mission claire**

Fondé en 1858, l'Institut Saint-Louis est une institution reconnue pour son engagement envers l'excellence éducative et spirituelle. Composé d'une école maternelle, primaire, et d'un établissement secondaire général, il prépare les élèves à réussir leurs études supérieures, avec une section spécifique pour les mathématiques avancées.

L'école, ancrée dans la tradition catholique, valorise un humanisme chrétien ouvert et tolérant, accueillant des élèves de diverses origines culturelles et spirituelles. Elle encourage l'autonomie, la responsabilité et l'épanouissement personnel.

### **Les valeurs fondamentales**

L'Institut Saint-Louis s'appuie sur quatre piliers éducatifs pour guider ses élèves :

- Vie : Un développement global intégrant les dimensions intellectuelles, émotionnelles, culturelles et spirituelles.
- Liberté : L'autonomie et la responsabilité personnelle, dans le respect des autres.
- Paix : L'apprentissage de la convivialité, de la diversité, et de la réconciliation.
- Équité : La justice, l'intégrité et la recherche de la vérité.

### **Une pédagogie centrée sur l'élève**

L'approche pédagogique vise à former des jeunes autonomes, responsables et ouverts sur le monde. Voici ses axes principaux :

1. Apprentissage significatif : Centré sur la curiosité, la motivation et la créativité des élèves, avec une perspective claire vers les études supérieures.
2. Coopération et responsabilité : Une évaluation humaine et exigeante, une communication fluide entre élèves, parents et enseignants, et des initiatives d'ouverture sur l'Europe et le monde.
3. Inclusion et diversité : Un accompagnement adapté pour chaque élève, valorisant la diversité des approches pédagogiques et renforçant l'estime de soi.

### **Un projet d'établissement ambitieux**

L'école s'engage à former des citoyens critiques, responsables et ouverts, en mettant l'accent sur :

- L'esprit critique : Encourager la confrontation des idées et l'autonomie dans l'apprentissage.
- L'humanisme : Sensibiliser à la culture, aux droits de l'homme et à la solidarité.
- Le développement relationnel : Promouvoir une communication non violente et une éducation affective et sexuelle.
- Le développement durable : Former les élèves au respect de l'environnement et à la gestion des ressources.

### **Un environnement bienveillant et dynamique**

L'Institut Saint-Louis s'efforce de créer un climat scolaire accueillant et bienveillant, en luttant contre le harcèlement et en favorisant la médiation. Il valorise également des projets européens, la maîtrise des langues, et des initiatives culturelles pour enrichir l'expérience des élèves.

---

# L'INSTITUT SAINT-LOUIS

---

## Règlement d'Ordre Intérieur en bref

### 1. Engagement des élèves

L'école est un lieu d'apprentissage et de vie commune. À ce titre, les élèves sont tenus de :

- Respecter les règles de vie établies dans le ROI, y compris l'interdiction des appareils électroniques.
- Participer activement à leurs cours et respecter les consignes données par les enseignants et le personnel.

### 2. Implication des parents

Les parents jouent un rôle essentiel dans la réussite scolaire de leur enfant. Ils doivent notamment :

- Consulter régulièrement Smartschool pour suivre l'évolution des élèves.
- Signer les remarques et documents transmis par voie électronique ou physique.
- Participer activement aux réunions organisées par l'école.

### 3. Communication par la plateforme numérique Smartschool

L'Institut Saint-Louis utilise Smartschool comme outil principal de communication entre l'école et les familles.

- Chaque parent recevra des codes de connexion au début de l'année scolaire. Il est impératif de s'y connecter rapidement afin de suivre les informations relatives à la scolarité de leur enfant (absences, bulletins, annonces, etc.).
- Toutes les communications officielles de l'école sont effectuées par cette plateforme :
  - o Modification éventuelle des horaires en cas d'absences d'enseignants
  - o Suivi des absences et des retards.
  - o Consultation des bulletins et évaluations.
  - o Convocations et messages importants.

### 4. Interdiction des GSM au sein de l'école

L'usage des téléphones portables est strictement interdit dans l'enceinte de l'école, sauf indication d'un enseignant pour un usage pédagogique.

- Les élèves doivent éteindre et ranger leur GSM ainsi que leurs écouteurs dès leur entrée dans les bâtiments scolaires .
- Cette règle vise à encourager les interactions sociales et à limiter le temps passé devant les écrans. Elle garantit aussi un environnement favorable à l'apprentissage.
- En cas d'infraction, des sanctions seront appliquées, allant de la confiscation temporaire du téléphone à d'autres mesures disciplinaires.

Responsabilité des élèves : L'école ne saurait être tenue responsable en cas de perte, vol ou détérioration des appareils électroniques apportés par les élèves.

En Conclusion

Le respect de ces règles garantit un environnement favorable à l'épanouissement personnel et scolaire de chaque élève. Nous remercions les parents et les élèves pour leur collaboration active et leur engagement envers ces dispositions.

---

# L'INSTITUT SAINT-LOUIS

---

## *Procédure d'inscription en 1<sup>e</sup>*

Tu as fait ton choix et tu en as discuté longuement avec tes parents ? Voici comment introduire une demande d'inscription :

Toutes les demandes d'inscription pour la 1<sup>re</sup> doivent se faire via le dépôt du FUI (Formulaire Unique d'Inscription) qui vous a été transmis par l'école primaire avant le 17 janvier 2025.

Une fois le formulaire dûment complété, vous pourrez le déposer à partir du lundi 27 janvier 2025 jusqu'au vendredi 14 février 2025 inclus dans l'école de votre premier choix. En échange, vous recevrez un accusé de réception contenant les informations qui serviront en cas de classement des demandes d'inscription.

À Saint-Louis, les inscriptions s'effectueront exclusivement selon l'horaire ci-joint et sans rendez-vous préalable. Si vous désirez obtenir de plus amples informations sur les inscriptions, nous vous invitons à consulter le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'adresse suivante :

[www.inscription.cfwb.be](http://www.inscription.cfwb.be)

Sachez également qu'il est possible d'obtenir de nombreux documents et attestations sur le site de votre commune ainsi que sur votre registre national sur le site du SPF Intérieur :

<https://www.ibz.rn.fgov.be/fr/registre-national/mon-dossier/>



# Demandes d'inscription en 1<sup>e</sup> secondaire

Les dépôts de FUI se dérouleront

du 27 Janvier au 14 Février 2025



**Attention Grève national annoncée pour le 27 janvier et le 28 janvier 2025. Risque de perturbations.**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h00 – 12h00	9h00 – 12h00	9h00 – 12h30	9h00 – 12h00	9h00 – 12h00
14h00 – 16h00	14h00 – 16h00	-	14h00 – 16h00	14h00 – 16h00

Chaque parent se munira du FUI (Formulaire Unique d'Inscription) remis par l'école primaire (au plus tard le **17 janvier 2025**). Le volet confidentiel du FUI peut être rempli en ligne avant de déposer le FUI.

- **L'ordre chronologique n'a pas d'importance durant la période d'inscription : il est donc inutile de se précipiter les premiers jours (risque de file d'attente importante).**
- **Il faut prévoir de 10 à 15 minutes pour chaque demande d'inscription.**

# Documents à fournir obligatoirement dans les cas suivants :

## 1. EN CAS DE CHANGEMENT D'ADRESSE CONCERNANT LE DOMICILE ACTUEL DE L'ÉLÈVE :

- Soit une **composition de ménage** de l'enfant ou du parent avec lequel l'enfant est domicilié
- Soit un **historique de résidence de l'enfant et du parent** avec lequel il est domicilié
- Soit **l'impression des données disponibles de la carte d'identité de l'enfant et du parent** avec lequel il est domicilié.

## 2. SI VOUS SOUHAITEZ FAIRE VALOIR UNE AUTRE ADRESSE QUE CELLE DU DOMICILE DE L'ENFANT :

\* POUR LE DOMICILE DU 2<sup>ème</sup> PARENT (si les parents sont séparés et qu'ils désirent faire valoir le domicile du parent chez qui l'enfant n'est pas domicilié) :

- Soit une **composition de ménage** du 2<sup>ème</sup> parent
- Soit un **historique de résidence** du 2<sup>ème</sup> parent
- Soit **l'impression des données disponibles sur la carte d'identité** du 2<sup>ème</sup> parent.

\* POUR LE DOMICILE DE L'ÉLÈVE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION DANS L'ÉCOLE PRIMAIRE ACTUELLEMENT FRÉQUENTÉE :

- Un **historique de résidence** de l'enfant

## 3. SI VOUS SOUHAITEZ BÉNÉFICIER DE LA PRIORITÉ « FRATRIE » (lorsque tout autre mineur ou majeur résidant, à temps plein ou temps partiel, sous le même toit que l'enfant à inscrire, fréquente déjà l'établissement) :

- Une **composition de ménage**
- **Pour faciliter l'encodage merci de vous munir de la carte d'identité du parent responsable et de l'enfant concerné par la demande d'inscription.**

**Dans les cas repris ci-dessus, la demande d'inscription ne sera pas acceptée si les documents exigés ne sont pas présentés !**